

## Voyage à l'intérieur de CCM Airlines



**Compagnie Corse Méditerranée**

Aéroport Napoléon Bonaparte  
BP 505 - 20186 Ajaccio Cedex 2  
[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

**Catherine Riera**

Directrice Marketing & Communication  
[cariera@ccm-airlines.com](mailto:cariera@ccm-airlines.com)  
T. 04 95 29 05 82  
F. 04 95 29 07 59

PRESENTATION GENERALE

# [ S o m m a i r e ]

1. AVANT PROPOS	p. 3
2. UNE ENTREPRISE PHARE DU PAYSAGE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL	p. 5
3. LES ACTIONNAIRES ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6
4. LES DATES ESSENTIELLES	p. 7
5. LA FLOTTE	p. 12
6. CHIFFRES CLÉS	p. 13
7. LE RÉSEAU ET LES FRÉQUENCES	p. 15
8. LE PARTENARIAT AVEC AIR FRANCE	p. 18
9. DES ATOUTS SPÉCIFIQUES	p. 19
10. ANNEXES	p. 24

# A v a n t - p r o p o s



*Président fondateur de la CCM  
Président du conseil de surveillance*

Améliorer la desserte de la Corse tout en développant l'emploi dans un secteur fortement qualifié, c'est l'objectif de CCM Airlines depuis 20 ans. **Créée le 6 janvier 1989** par l'Assemblée de Corse sur la proposition d'un Conseiller Territorial, Pierre Philippe Ceccaldi, alors Président de l'Office des Transports, CCM Airlines est fière de contribuer à l'affirmation d'une Corse qui gagne.

Depuis son **premier vol en juin 1990**, la Compagnie a déjà transporté **plus de 18 millions de passagers**. Elle illustre d'une manière concrète une politique de décentralisation réussie

Attachée à **sa mission essentielle de Service Public entre la Corse et le continent, la CCM évolue dans un secteur fortement concurrentiel**. Année après année, elle élargit son champ d'action dans le cadre d'une stratégie conquérante, afin de stimuler sa productivité et sa croissance, de conforter ses résultats et ainsi, de contribuer au développement économique et social de l'île. Aujourd'hui, **662 salariés** assument chaque jour avec application la mission qui leur a été confiée : offrir à la Corse un service fiable et performant à travers un programme de **plus de 24 000 vols par an**.

**Le réseau de CCM Airlines s'organise aujourd'hui autour de deux axes fondamentaux :**

**1) Les lignes de Service Public** entre les quatre aéroports de Corse et les aéroports de **Marseille et Nice** (956 852 passagers), et de **Paris-Orly** (508 435 passagers).

**2) Les lignes exploitées hors Service Public**, (161.869 passagers) principalement dans le cadre du partenariat qui la lie au groupe Air France avec :

- un programme de vols annuel entre **Lyon** et la Corse

- des vols franchisés opérés quotidiennement entre **Nice-Toulouse** (3 rotations par jour) et **Marseille-Rome** (2 rotations par jour).- un vol saisonnier entre **Montpellier et Figari**.

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

Grâce à des accords commerciaux conclus avec le groupe Air France et les principales compagnies nationales ou internationales opérant sur les « hubs\* » de Nice, Marseille et Lyon, CCM Airlines accroît son rayonnement par le biais des correspondances et permet à la Corse d'entrer au cœur de l'Europe.

Bien que le **siège social de la Compagnie et son principal Centre de Maintenance Technique** soient localisés à **Ajaccio**, **plusieurs implantations à Bastia, Marseille et Nice**, contribuent également à son rayonnement. Afin de répondre d'une manière rapide et efficace aux besoins de maintenance, un **site technique** a été créé à **l'aéroport de Bastia-Poretta qui est également une importante base pour les Personnels Navigants Techniques et Commerciaux**.

Par ailleurs, **deux escales** ont été mises en place : à **Marseille-Provence** en 1993 et **Nice-Côte d'Azur** l'année d'après. Deux missions essentielles leur sont aujourd'hui dévolues : l'enregistrement et le trafic. Une quarantaine de collaborateurs sont affectés à l'escale de Marseille qui traite plus de 670 000 passagers par an. Celle de Nice compte une trentaine d'agents pour 355 000 passagers annuels.

Animés d'une culture d'entreprise fortement imprégnée des valeurs de la Corse, ces agents commerciaux portent avec fierté les couleurs de leur île sur ces deux escales continentales.

La CCM qui compte parmi les entreprises corses les plus dynamiques, bénéficie d'une notoriété fortement ancrée et d'une image hautement positive, renforcée par son implication dans le **développement économique de l'île : 75 millions d'€** sont ainsi réinjectés chaque année dans l'économie locale.

Elle suscite depuis 19 ans des vocations nouvelles pour des **métiers qualifiés et performants** liés à l'aéronautique : pilotes, personnels navigants commerciaux, techniciens de maintenance aéronautique, contrôleurs en lignes, gestionnaires de planning, etc. En consentant des efforts importants **en matière de formation avec plus de 18 000 heures consacrées en 2008 soit 8.14 % de la masse salariale en 2008, soit 2.440.000€ d'investissement**, la CCM permet quotidiennement la mise en place et le développement de ses compétences.

*\*Hub : modèle d'organisation aéroportuaire qui offre aux passagers la possibilité de voyager d'un point à un autre en passant par une seule plate-forme de correspondance.*

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

w w w . a i r c o r s i c a . c o m

## Une entreprise phare du paysage économique régional



Premier transporteur aérien de l'île avec plus de **1 639 307 passagers transportés en 2008/2009** (toutes lignes confondues) la CCM affiche cette année encore un bilan éloquent :

### Une desserte aérienne sur la Corse largement renforcée

- jusqu'à 140 vols par jour.
- près de 800 vols hebdomadaires en période de pointe.
- un développement du réseau à partir de lignes saisonnières, charters en propre, et de lignes franchisées ou affrétées par le groupe Air France sur l'axe méditerranéen.
- une gamme tarifaire particulièrement compétitive.
- des taux de régularité (99 %) et de ponctualité (86 %) exceptionnels.

### Une flotte parfaitement adaptée à son réseau

Des Airbus A 319 (145 places) et A 320 (180 places) exploités sur les lignes de Marseille et Paris et des ATR 72-500 nouvelle génération sont engagés sur les aéroports secondaires et les liaisons courtes.

### Un partenariat « gagnant » CCM Airlines / Air France

Avec, pour les passagers, de nombreux avantages :

- l'accès au programme « Flying Blue » sur les lignes de Paris uniquement, exploitées dans le cadre d'une joint-venture.
- la performance des « hubs » internationaux des aéroports de Marseille-Provence, Nice et Lyon-Saint Exupéry.
- la totale interchangeabilité des billets entre les 4 aéroports Corses.

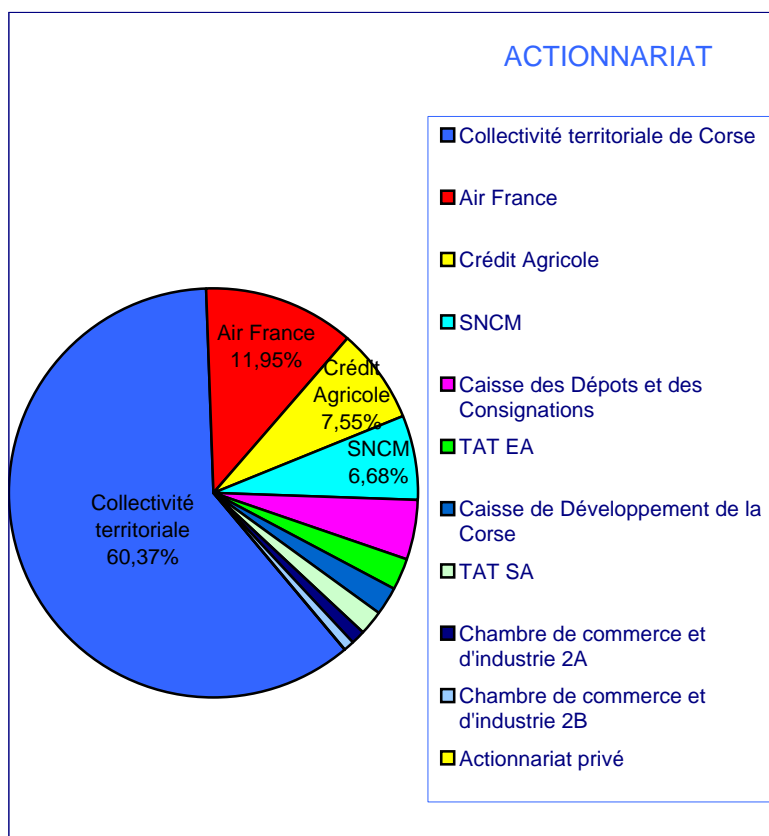
**Le développement de véritables « savoir-faire »** complémentaires de l'activité de transporteur ; principalement en matière de maintenance technique (PART 145 et ISO 9002) et de formation des pilotes et des mécaniciens (Centre de Formation basé à Bastia).

**Une implication très forte dans la vie économique et sociale insulaire** à travers notamment, **une politique de partenariat et de sponsoring** intensive menée sur toute la région.

Un investissement **qui trouve son prolongement naturel dans l'activité de la filiale TO, CCM Voyages**, dont la vocation est de favoriser le tourisme aérien en avant et en après-saison, en s'appuyant sur le développement de produits touristiques patrimoniaux originaux présentés sur le site Internet de la compagnie : [WWW.AIRCORSICA.COM](http://WWW.AIRCORSICA.COM).

## Les actionnaires et le conseil d'administration

CCM Airlines est une Société Anonyme d'Economie Mixte (S.A.E.M) dont le capital de 10 335 520 d'€ est essentiellement détenu par la Collectivité Territoriale de Corse.



En septembre 2006, la Compagnie se dote d'un nouveau mode de gouvernance articulé autour :

- d'un Conseil de Surveillance chargé de définir les grandes orientations stratégiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application par le Directoire.
- d'un Directoire composé de professionnels du transport aérien en charge de la gestion quotidienne de l'entreprise.

Le Directoire est composé de deux membres, Philippe Dandrieux (Président du Directoire) et Pierre Darpoux (Membre du Directoire).

**Le Conseil de Surveillance est composé de dix-huit membres :**

- 11 conseillers territoriaux.....de l'Assemblée de Corse
- 3 représentants.....du groupe Air France
- 1 représentant .....de la CCI de Corse-du-Sud
- 1 représentant.....de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 1 représentant..... de la SNCM
- 1 représentant.....de l'actionnariat privé

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

# Les dates essentielles

De 1989 à 1993

## **1989 : NAISSANCE DE LA COMPAGNIE CORSE MÉDITERRANÉE (CCM)**

- Pierre-Philippe Ceccaldi, Conseiller Territorial et alors Président de l'Office des Transports, porte l'idée devant l'Assemblée de Corse qui, après de longues hésitations devant ce projet jugé « un peu fou », se laisse convaincre. C'est donc tout naturellement que Pierre-Philippe Ceccaldi est désigné Président Directeur Général de la Compagnie.

- La naissance de la compagnie régionale répond à un triple objectif :
  - offrir à la Corse la maîtrise de ses moyens de transport aérien pour mettre en place un Service Public de qualité.
  - accroître la fréquence et la fiabilité des rotations sur le « bord à bord » en faisant le choix d'une flotte particulièrement adaptée à la desserte.
  - contribuer au développement économique et social de l'île.

## **1990 : L'ANNÉE DU DÉCOLLAGE**

- CCM Airlines prend son envol entre Ajaccio, Bastia et Nice : les passagers sont satisfaits par la fréquence des rotations - jusqu'à cinq par jour au départ d'Ajaccio et Bastia - et par la régularité des dessertes. Le premier défi est relevé... grâce notamment au module ATR 72. Un choix judicieux qui permet dès la première année d'exercice d'équilibrer les comptes et ainsi de rompre avec le déficit résiduel de 55 MF constaté sur le réseau des lignes de Service Public du bord à bord.

## **1991 : CAP SUR MARSEILLE**

- La Compagnie poursuit son ascension en inaugurant ses liaisons vers Marseille, au départ d'Ajaccio, Bastia et Calvi.

- Les Ailes de la Méditerranée se déploient aussi vers l'International avec l'ouverture d'une première ligne régulière saisonnière entre Ajaccio et Rome.

## **1992 : L'ÉVOLUTION EUROPÉENNE**

- Le contexte européen évolue... En août 1992, Bruxelles instaure de nouvelles règles d'accès aux marchés publics. Le régime juridique des concessions de service public est remplacé par des appels d'offres triennaux à l'échelon européen. Par dérogation, le premier appel d'offres, lancé en 1995, est restreint aux compagnies françaises et les dessertes ne connaissent pas de bouleversement.

- Cette année est également celle de la mise en service du premier jet de la Compagnie, un Fokker 100, sur les lignes Ajaccio-Marseille et Bastia-Marseille.

## **1993 : REPRISE DE L'ENSEMBLE DES DESSERTES BORD À BORD**

- La Compagnie régionale poursuit la structuration de son réseau. Elle effectue désormais la totalité des dessertes de service public entre Ajaccio, Bastia, Calvi, Nice et Marseille.

- Une première escale commerciale est implantée à Marseille, avec la mise en place à l'aéroport Marseille-Provence, des services "vente" et "passage".

- Obtention de l'agrément PART 145 autorisant la CCM à effectuer la maintenance de ses appareils.

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

w w w . a i r c o r s i c a . c o m

# Les dates essentielles

De 1994 à 1999

## **1994 : POURSUITE DE L'INTERNATIONALISATION**

- L'escale de Nice est créée, avec la mise en place des services « vente, passage et trafic ».
- Parallèlement, la CCM engage un partenariat avec la compagnie Air-Inter pour le compte de laquelle elle assure une rotation quotidienne sur la ligne Marseille-Lyon.
- Après Rome, la CCM continue son ouverture européenne avec la mise en place de lignes saisonnières vers Milan, Genève et Zurich.

## **1995 : RENFORCEMENT DE L'ESCALE DE MARSEILLE**

- 1<sup>er</sup> appel d'offres européen
- L'escale de Marseille est dotée d'un service " trafic ".
- Ajaccio est désormais relié à Milan, via Bastia, en saison estivale.

## **1996 : CONSÉCRATION POUR LA DIRECTION TECHNIQUE**

- Les services techniques de la Compagnie obtiennent la Certification ISO 9002, label international qui atteste d'un véritable savoir-faire en matière de maintenance des appareils.
- La CCM et Air Inter Europe renforcent leur partenariat : un Fokker 100 de la compagnie régionale est affrété pour assurer en partie la desserte Paris/Corse.

## **1997 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC AIR FRANCE**

- Renforcement de la Compagnie sur l'aéroport de Bastia, avec l'inauguration de locaux techniques.
- Le Tour-Opérateur «CCM Voyages», filiale de la Compagnie, est créé pour développer la commercialisation de produits courts-séjours d'avant et d'après saison.
- La compagnie Air France signe un nouveau contrat d'affrètement avec la CCM sur la ligne Marseille-Bordeaux.

## **1998 : CHANGEMENT À LA TÊTE DE LA CCM**

- Pierre-Philippe Ceccaldi, Président fondateur, quitte ses fonctions de PDG. Le Conseiller Territorial François Mosconi lui succède à la Présidence de la Compagnie.
- Le second appel d'offres lancé à l'échelon européen pour la desserte des lignes de service public, est annulé du fait de la dissolution de l'Assemblée de Corse.

## **1999 : LE CIEL DE CORSE S'OUVRE A LA CONCURRENCE**

- Un sixième appareil vient compléter la flotte des ATR 72.
- En décembre, au terme d'un débat passionné autour de l'avenir de la Compagnie, les élus de l'Assemblée de Corse déclarent infructueux le troisième appel d'offres européen.
- Le régime de délégation de Service Public est supprimé sur les lignes de bord à bord (Marseille et Nice) ; ces lignes sont désormais ouvertes à la concurrence et régies par le « régime d'aide sociale » : chaque opérateur présent sur une ligne de SP peut recevoir une subvention, calculée au prorata du nombre de passagers sociaux transportés au titre du service public.

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

w w w . a i r c o r s i c a . c o m



## Les dates essentielles

De 2000 à 2003

### 2000 : CAP VERS DE NOUVEAUX HORIZONS

- Entrée en vigueur des nouvelles OSP, la CCM concentre son activité à partir des bases d'Ajaccio et de Bastia. Les aéroports de Calvi et Figari sont desservis par Air Liberté et Air Littoral.

- Après Nice et Marseille, l'aéroport de Lyon est appelé à devenir le troisième "hub" de la Compagnie qui inaugure au mois de mars des rotations quotidiennes d'Ajaccio, Bastia et Calvi.

- Début juillet, la Compagnie obtient l'agrément de Centre de Formation agréé à la Qualification de Type TRTO\* délivré par la DGAC.

- L'identité visuelle de la compagnie évolue : la Compagnie Corse Méditerranée devient CCM Airlines.

### 2001 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AÉRIENNE

- Ouverture de nouvelles lignes saisonnières entre la Corse et Strasbourg, Nantes et Bordeaux.

- Le Centre de Formation obtient en juin 2001 les agréments aux "Qualification de type ATR 72" et "Qualification de formation des instructeurs".

### 2002 : RENOUELEMENT DE LA FLOTTE

- Pour la saison printemps-été, ouverture de 3 nouvelles lignes régulières saisonnières et adhésion de la CCM au programme de fidélisation « Fréquence Plus » d'Air France.

- La compagnie dessert pour la première fois la plateforme de Figari, reliée plusieurs fois par semaine à Lyon en ATR 72.

- En octobre, démission du Président François Mosconi. Pierre-Philippe Ceccaldi, Président fondateur de la Compagnie, revient en qualité de PDG.

- Le Conseil d'administration valide l'Airbus A 319 comme module de remplacement du Fokker 100. Le premier Airbus intègre la flotte de la Compagnie au mois de Novembre.

- Pour le programme automne – hiver, la CCM exploite conjointement avec Air France les lignes Ajaccio/Paris et Bastia/Paris.

- En décembre, ouverture de la première ligne internationale régulière : Marseille – Rome, effectuée par 1 ATR 72 de la CCM sous franchise Air France.

### 2003 : LE CAP DES 10 MILLIONS DE PASSAGERS EST FRANCHI

- Le second Airbus A319 est mis en ligne sur les axes Ajaccio et Bastia - Paris.

- Appel d'offres Européen : les partenaires CCM/AF sont désignés sur la ligne Paris – Figari. La desserte de base entre la Corse et la capitale est désormais assurée par la CCM en Airbus A319.

- La CCM accueille son 10 millionième passager depuis son premier vol en 1990. Pour la première fois en une année, la compagnie chiffre plus d'un million de passagers transportés.

\*TRTO : Type Rating Training Organization

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

w w w . a i r c o r s i c a . c o m

# Les dates essentielles

De 2004 à 2006

## **2004 : POUR SON 15e ANNIVERSAIRE, LA CCM INTÈGRE DES AIRBUS A320**

- 15 janvier 1989 - 15 janvier 2004 : la CCM fête son 15e anniversaire.
- Après la disparition d'Air Littoral, la CCM reprend les lignes de Calvi et Figari vers Marseille et Nice.
- L'organisme de formation de la CCM basé à Bastia évolue et élargit sa gamme de formations aux métiers de l'aérien, en obtenant l'agrément PART 147.
- L'évolution de la flotte se poursuit par la mise en ligne de 2 Airbus A320 sur les lignes Ajaccio/Paris et Bastia/Paris.
- Les lignes Ajaccio/Marseille et Bastia/Marseille sont désormais assurées en programme de base par des Airbus A319.

## **2005 : DÉBUT DU RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DES ATR 72**

- La compagnie transporte désormais 1.5 million de passagers par an. (797 216 en passagers en 1995)
- Avril : Lancement du site Internet de vente en ligne : [www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com) permettant l'émission de billet électronique en libre-service.
- Appel d'offre européen : CCM Airlines est désignée délégataire des lignes de Service Public sur les lignes de « bord à bord », Marseille et Nice. Et conjointement avec Air France sur les lignes de Paris, dont Calvi-Paris qui vient compléter le réseau.
- 13 décembre : Livraison du 1<sup>er</sup> ATR 72-500.  
Après le remplacement progressif de ses Fokker 100, par des Airbus A319 et A320, entre 2002 et 2004, la CCM poursuit le renouvellement de sa flotte avec l'arrivée de 6 nouveaux ATR 72-500 qui viendront progressivement remplacer la flotte de 72-300.

## **2006 : CHANGEMENT DE STRUCTURE DE GOUVERNANCE**

- Changement de structure de gouvernance reposant sur une SAEM avec un directoire et un conseil de surveillance :
  - 15 Septembre : Election du président du conseil de surveillance Pierre Philippe Ceccaldi.
  - 16 Octobre : Prise de fonction du président du Directoire Marc Benedetti et de Philippe Dandrieux membre du Directoire.
- Extension du périmètre de certification ISO 9001, qui jusqu'alors concernait uniquement le secteur technique, à tout le système d'exploitation aérienne.
- Poursuite du renouvellement de la flotte d'ATR 72 par l'intégration des quatre premiers modules 72-500.
- Développement des fonctionnalités du site Aircorsica.com en un véritable portail de services : tarif résident, lignes de Paris, réservation d'hôtels, forfaits voyages...

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

# Les dates essentielles

De 2007 à 2010

## **2007 : RENFORCEMENT DU PERIMETRE D'ACTIVITE**

- Intégration des deux derniers modules de la flotte d'ATR 72 500.
- Renforcement de la desserte des lignes de Lyon.
- Ouverture de la ligne Paris CDG – Figari Sud Corse.
- Ouverture de la ligne Montpellier – Figari Sud Corse.
- Mise en place de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).

## **2008 : NOUVEAUTES ET EXTENSION DU RESEAU**

- Après Figari, extension du réseau Paris CDG avec Ajaccio, Bastia (desservis par CCM) et Calvi (desservi par AF).
- Elaboration du projet d'entreprise, Cap 2012.
- Mai : Mise en place d'une deuxième rotation quotidienne Marseille – Rome
- Octobre : mise en place de la nouvelle grille tarifaire dont la principale nouveauté réside dans la suppression des APEX (délais d'achat).
- Décembre : départ à la retraite de Marc Benedetti, Président du Directoire et début de la procédure de renouvellement des membres du Directoire.

## **2009 : RENOUELEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

- 19 janvier : désignation par le Conseil de Surveillance de Philippe Dandrieux en tant que nouveau Président du Directoire et nomination de Pierre Darpoux en tant que membre du Directoire
- Février : obtention de la certification IOSA accordée par IATA qui vient remplacer toutes les autres démarches de certification.
- Mars : fin de la procédure d'appel d'offres triennal concernant la desserte des lignes de Service Public de / vers la Corse et reconduction de la CCM sur le bord à bord et du groupement CCM / AF sur les lignes Paris-Corse.
- Juillet : livraison de la version 3 du site [www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com).
- Novembre : La CCM sort du programme Flying Blue sur les lignes de bord à bord et de Lyon.
- Décembre : Livraison du 1<sup>er</sup> des deux Airbus A320 neuf.

## **2010 : OBJECTIFS ET PERSPECTIVES**

- Janvier : Livraison du deuxième airbus A320 neuf.
- Développement Durable : la Compagnie s'engage sur la voie du Développement Durable avec la réalisation du Bilan Carbone et du Diagnostic Energétique de la CCM en vue de l'obtention de la certification ISO 10401.
- Lancement des nouvelles fonctionnalités sur le portail internet Aircorsica.com.
- Renouvellement du Conseil de Surveillance, suite aux élections territoriales du mois de Mars.

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

## La flotte

### • 6 ATR 72-500

Ces turbopropulseurs de nouvelle génération ont été livrés neufs en 2006 et 2007. Ces appareils sont principalement dédiés aux lignes opérées entre :

- Nice et les quatre aéroports de Corse
- Lyon - Corse
- Nice - Toulouse
- Marseille - Rome

Capacité.....	70 sièges
Vitesse de croisière.....	510 km/h
Altitude de croisière.....	5 500 m
Rayon d'action.....	1 700 km
Longueur.....	27,16 m
Largeur.....	27,05 m

### • 2 AIRBUS A319

Les A319 sont affectés prioritairement aux lignes exploitées entre Marseille-Ajaccio et Bastia et CDG-Ajaccio/Bastia en été.

Capacité.....	145 sièges
Vitesse de croisière.....	840 km/h
Altitude de croisière.....	11 000 m
Rayon d'action.....	3 500 km
Longueur.....	33,83 m
Largeur.....	34,10 m

### • 2 AIRBUS A320

Ces appareils sont affectés prioritairement aux lignes exploitées entre Paris-Orly et Ajaccio-Bastia.

Capacité.....	180 sièges
Vitesse de croisière.....	840 km/h
Altitude de croisière.....	11 000 m
Rayon d'action.....	4 900 km
Longueur.....	37,57 m
Largeur.....	34,10 m

Les airbus de la CCM sont des appareils de nouvelle génération, équipés de commandes de vol électriques.

Certifiés Cat 3B, ils peuvent se poser par tous les temps avec une visibilité réduite.

Ils sont également équipés de « moteurs verts », des moteurs CFM qui limitent sensiblement, grâce à une nouvelle technologie, les émissions de dioxyde d'azote dans l'atmosphère ainsi que les nuisances sonores.



CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

## Les chiffres clés Exercice 2008-2009

- Nombre de passagers transportés en 2008/2009 .....1 639 307
- Chiffre d'affaires 2008/2009 (au 31/03/09).....182 M d'€
- Retombées économiques..... 75 M d'€/an  
*Injectées dans l'économie insulaire (salaires, achats, taxes,...)*
- Vols annuels.....près de 24 000
- Vols par semaine.....jusqu'à 800
- Nombre de lignes régulières.....15
- Nombre de lignes saisonnières.....25
- Fret.....2 172 tonnes
- Flotte de 10 appareils.....6 ATR 72-500  
.....2 A319  
.....2 A320
- Nombre de salariés CCM en CDI.....661
- Nombre de salariés en sous-traitance de nos activités.....500  
*principalement des agents d'Air France*
- Investissement formation.....8.14 % de la masse salariale  
*Moyenne nationale : 3,16%*



R É S E A U  
&  
F R É Q U E N C E S

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010  
[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

# Carte réseau CCM Airlines



[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)



# Programme Printemps - Eté 2010

Nombre de rotations hebdomadaires

Module

Temps de vol

BASE

POINTE (du 28/06/08  
au 05/09/08)

## LIGNES REGULIERES ET ANNUELLES DE SERVICE PUBLIC

Ajaccio - Paris - Ajaccio	31	49	A319 / A320 / A321	1h35
Ajaccio - Marseille - Ajaccio	27	37	A319 / A320/ ATR72	50 min./ 1h05
Ajaccio - Nice - Ajaccio	25	31	ATR72	50 min.
Bastia - Paris - Bastia	25	40	A319 / A320 / A321	1h35
Bastia - Marseille - Bastia	27	34	A319 / A320/ ATR72	50 min./ 1h05
Bastia - Nice - Bastia	23	26	ATR72	50 min.
Calvi - Paris - Calvi	9	19	A319 / A320 / A321	1h30
Calvi - Marseille - Calvi	15	18	ATR72	1h00
Calvi - Nice - Calvi	9	15	ATR72	45 min.
Figari - Paris - Figari	9	20	A319 / A320	1h45
Figari - Marseille - Figari	22	33	A319 / A320	1h15
Figari - Nice - Figari	11	23	ATR72	55 min.

## LIGNES REGULIERES ANNUELLES HORS SERVICE PUBLIC

Ajaccio - Lyon - Ajaccio	3	4	ATR72 / A320 / A321	1h10
Bastia - Lyon - Bastia	3	4	ATR72 / A320 / A321	1h10
Nice - Toulouse - Nice	18	18	ATR72	1h30
Marseille - Rome - Marseille	14	14	ATR72	1h35

## LIGNES SAISONNIERES HORS SERVICE PUBLIC

Figari - Lyon - Figari	0	2 à 3	A320	1h10
Calvi - Lyon - Calvi	0	2 à 3	A320	1h10
Calvi - Charles de Gaulle - Calvi	0	1	A320	1h40
Figari - Charles de Gaulle - Figari	0	4	A320	1h50

## LIGNES SAISONNIERES HORS SERVICE PUBLIC (opérées par Britair et Régional)

Montpellier - Ajaccio - Montpellier	0	1	ATR42	1h20
Nantes - Ajaccio - Nantes	1	3	F100	1h40
Quimper - Ajaccio - Quimper	0	1	CRJ700	1h55
Strasbourg - Bastia - Strasbourg	0	1	F100	1h30
Lille - Figari - Lille	0	1	F100	2h00
Nantes - Figari - Nantes	1	2	F100	1h50
Rennes - Figari - Rennes	0	1	CRJ700	2h05
Strasbourg - Figari - Strasbourg	0	1	F100	1h35
Barcelone - Ajaccio - Barcelone	1	2	ER45	1h15
Genève - Ajaccio Genève	1	2	ER45	1h20
Bordeaux - Ajaccio - Bordeaux	1	2	ER70 / ER90	1h30
Clermont Ferrand - Ajaccio - Clermont Ferrand	1	2	ER45	1h15
Lille - Ajaccio - Lille	1	3	ER90 / ER100	1h55
Mulhouse - Ajaccio - Mulhouse	1	1	ER45	1h35
Strasbourg - Ajaccio - Strasbourg	1	2	ER90 / ER45	1h40
Toulouse - Ajaccio - Toulouse	1	3	ER70 / ER90	1h20
Milan - Bastia - Milan	1	2	ER45	1h00
Bordeaux - Bastia - Bordeaux	1	2	ER45	1h40
Clermont Ferrand - Bastia - Clermont Ferrand	1	3	ER45	1h20
Metz - Bastia - Metz	0	1	ER45	1h35
Lille - Bastia - Lille	1	2	ER100	2h00
Montpellier - Bastia - Montpellier	1	1	ER45	55 min.
Nantes - Bastia - Nantes	1	2	ER70	1h45
Toulouse - Bastia - Toulouse	1	1	ER70	1h20

## Le partenariat CCM Airlines - Air France



Les relations partenariales entre CCM Airlines et le groupe Air France datent de la création de la Compagnie régionale.

Elles se sont régulièrement développées au fil des années autour de différents accords commerciaux :

contrat d'agent commercial général, affrètements, représentation en escales, exploitations de lignes franchisées, etc...

Les derniers accords avec AF datent d'octobre 2003, ils sont en vigueur depuis le printemps 2004 et témoignent d'une volonté commune de renforcer les liens existants et d'exploiter les complémentarités entre les deux compagnies.

### LES PRINCIPAUX AXES SONT LES SUIVANTS :

#### **- Toutes les lignes au départ de Corse en partage de codes**

Tous les vols Corse-Continent (Nice, Marseille, Lyon, Paris Orly et les lignes saisonnières) bénéficient du double affichage XK/AF dans les systèmes de distribution.

#### **- Les lignes de Paris en « joint venture »**

Désormais, la CCM effectue tout le programme de base de la desserte de Paris au départ d'Ajaccio, Bastia et Figari en Airbus. Air France venant en complémentarité du programme de base notamment en haute saison. Le contrat de « joint venture » implique un partage des recettes entre les deux compagnies, chacune gérant ses charges.

#### **- Les lignes franchisées d'Air France**

Ce régime d'exploitation commerciale est réservé aux lignes extérieures au réseau corse, telles que Marseille-Rome ou Nice-Toulouse. Ces vols sont commercialisés sous code AF exclusivement.

#### **- D'autres accords commerciaux**

Principalement un contrat d'assistance en escale sur toutes les plateformes métropolitaines où Air France propose ce type de service.

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)

## Des atouts spécifiques

### ▪ Son savoir-faire Commercial



Créée et dimensionnée dès son origine pour le marché des lignes de Service Public, la compagnie régionale a largement développé son réseau et son activité pour s'imposer aujourd'hui comme **l'opérateur n°1 sur le marché insulaire.**

Ainsi, CCM Airlines est la seule compagnie aérienne pouvant faire valoir sur le marché corse:

- Sa connaissance approfondie du marché spécifique dit " résident " et la commercialisation de tarifs sociaux (résidents notamment) sur son propre site de vente en ligne : [www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com).
- Sa capacité à adapter en permanence l'offre à la demande, tout en intégrant les Obligations de Service Public.
- Une très bonne réactivité de la programmation liée à une gestion des vols effectuée localement par du personnel expérimenté.
- Une prise en compte de la spécificité du marché liée à l'insularité (déplacements à caractère médical, groupes scolaires, sportifs et culturels...)
- Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de communication et de promotion de la destination, la Compagnie développe depuis plusieurs années une **politique de partenariat** ancrée sur une forte volonté d'accompagner les différents acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de l'île et de les soutenir dans leurs initiatives et projets : sponsoring de manifestations événementielles locales, soutien au monde associatif et touristique, coopération avec l'Université de Corse...

### ▪ Son savoir-faire Marketing : CCM Voyages

**Filiale de CCM Airlines créée en 1997, CCM Voyages poursuit un objectif essentiel : contribuer à développer le trafic aérien en avant et en arrière-saison, en visant principalement une clientèle individuelle touristique. Le Tour-opérateur propose donc une offre modulable et variée pour des séjours à la carte, dans les meilleures conditions de transport et d'hébergement.**

#### **Les produits Hotelissimo : des formules inédites et exclusives**

Les séjours « Hotelissimo » ont été tout spécialement conçus pour permettre une découverte de la Corse en toute liberté.

Déclinables en 3, 4, 5 jours ou plus, ils s'adaptent aussi bien à de petites escapades week-end qu'à des séjours « découverte » d'une semaine ou plus.

La Formule « Hotelissimo » se décline en 2 versions :

- Avion+hébergement
- Ou Avion+voiture+hébergement

La Formule Hotelissimo = liberté :

- Billet d'avion ou location de voiture : il est possible d'arriver sur l'un des 4 aéroports de l'île et de repartir d'une autre plateforme, sans aucun frais supplémentaire.
- Casanier ou aventurier : les clients de CCM Voyages ont le choix de séjourner dans le même hôtel ou de changer d'adresse à leur guise pour mieux visiter la Corse.

La Formule « Hotelissimo » se conjugue à tous les modes et s'adapte à tous les budgets :

- En hôtel 2,3 ou 4 étoiles
- En gîte rural
- En résidence de tourisme
- En chambre d'hôte

#### **Une diffusion multi canal**

CCM Voyages diffuse son offre grâce :

- à son site Internet : [www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com) dans la rubrique « séjours ».
- des sites de voyages spécialisés qui référencent les produits de CCM Voyages.
- au réseau traditionnel des agences de voyages.
- au magazine de bord de CCM Airlines « Aria ».
- à son large réseau de partenaires.

#### **L'un des rares TO à bénéficier d'une flotte dédiée**

CCM Voyages est l'un des rares tour-opérateurs à disposer d'une compagnie aérienne entièrement à son service. Spécialiste du transport aérien en Corse, CCM Airlines propose en effet chaque jour jusqu'à 140 départs depuis Paris Orly, Marseille, Nice et Lyon vers les quatre aéroports de Corse.

#### **CCM Voyages : créateur de séjours**

Grâce à sa connaissance des acteurs touristiques et à sa forte implantation sur tout le territoire régional, CCM Voyages a recherché les meilleurs professionnels des loisirs afin de guider ses clients dans la découverte d'une île à forte identité patrimoniale.

Les partenaires sélectionnés pour leur accueil et leur savoir-faire proposent des tarifs réduits aux clients CCM sur simple présentation de leur coupon de vol.

▪ **Son savoir-faire « Technique »**

**L'agrément PART 145 et la norme IOSA : les gages d'une exigence permanente.**

Dès 1993, le service technique de la compagnie obtenait de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) l'agrément PART 145, l'autorisant à assurer sa propre maintenance.

Cet agrément est délivré par le GSAC (Groupement de Sécurité de l'Aviation Civile) qui en contrôle tous les deux mois la justification.

Consciente d'avoir mis en place une démarche innovante et porteuse, la Compagnie choisit d'aller plus loin et ouvre en 1995 le chantier de la certification ISO 9002.

Objectif atteint dès 1996 puisque, cette année-là, le savoir-faire et la compétence techniques de CCM Airlines sont consacrés par la délivrance de la Certification ISO 9002 qui atteste de l'efficacité et de la qualité des prestations techniques en matière de maintenance aéronautique : une première pour le Service Technique d'une compagnie aérienne européenne.

Cette norme est naturellement abandonnée en février 2009 au moment de l'obtention de la nouvelle norme internationale IOSA, attribuée et suivie par l'organisme IATA.

Un plan de formation ambitieux permet au personnel de la Compagnie de conserver un haut niveau de qualification.

Plus d'une centaine de techniciens d'état assurent en permanence l'entretien de la flotte à travers différents ateliers : moteurs, gilets, roues et bloc freins, électricité, instruments radio, chaudronnerie, matériel roulant.

Les inspections quotidiennes et hebdomadaires alternent avec les visites de base imposées selon les modules :

**Pour les ATR 72**

- toutes les 500 heures de vol, la visite « check A ».
- toutes les 4 000 heures de vol, la visite « check C ».
- tous les 3 000 vols cycles, une visite « de cycle ».
- des visites « calendaires », effectuées de façon journalière, hebdomadaire et annuelle.

**Pour les Airbus A319 et A320**

- toutes les 600 heures de vol, la visite « check A ».
- tous les 20 mois, la visite « check C ».

A travers ces qualifications, CCM Airlines est **complètement habilitée** à exercer ses compétences en matière de **maintenance technique** sur d'autres appareils de même type.

- **Son savoir-faire « Formation »**

Déjà reconnue pour la qualité de ses prestations techniques, CCM Airlines l'est aujourd'hui pour sa compétence en matière de formation du Personnel Navigant Technique (PNT) et des techniciens de maintenance. Habilité par la DGAC, son centre de formation offre aujourd'hui une large gamme de prestations :

**POUR LES PILOTES :**

9 modules de formation sont déjà en place au sein du secteur TRTO\* :

**Les qualifications complètes de type Airbus A318-A319-A320-A321.**

**Les qualifications complètes de type F100**

Bilan : 43 pilotes formés à ce jour.

**Les qualifications de type 1<sup>ère</sup> QT** combinées à la qualification travail en équipage (MCC - Multi Crew Coordination) sur ATR 72-200.  
Bilan : 15 pilotes formés à ce jour.

**Les qualifications aux différences entre ATR 42/700-200-300-500**

Ces qualifications sont entièrement effectuées par le Centre : Cours théoriques, entraînement, contrôle au simulateur et vols sur avion. Les simulateurs loués chez Flight Safety Boeing International pour le F100, chez A.T.C pour l'ATR 72 et Air France pour Airbus, le sont en tant qu'outils, sans instructeurs extérieurs.

**Les renouvellements de qualifications pour chacun des types d'avion cités ci dessus.**

Un renouvellement s'adresse à des pilotes ayant par le passé possédé cette qualification mais l'ayant abandonnée depuis quelques années pour voler sur un autre type appareil.

**Les recyclages annuels**

Toutes les révisions des circuits avion F100, ATR et A319/320 (2 jours par pilote et par an).

**Les stages Sécurité Sauvetage**

Ils sont associés aux qualifications de type F100, ATR72 et A319/320 ainsi qu'aux recyclages des pilotes et des PNC.

**Les connaissances des textes JAR OPS-FCL**

Ils sont imposés à tous les pilotes avant d'obtenir la licence ATPL (Aviation Transport Pilot License).

**Sûreté – Marchandises dangereuses**

Formation initiale et recyclages annuels des PNT et PNC.

**Formation des instructeurs (TRI)**

Formation des instructeurs pour chaque type d'avions pré-cités.

\*TRTO : Type Rating Training Organization

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

w w w . a i r c o r s i c a . c o m

## POUR LES MÉCANICIENS :

Depuis le 31 Mars 2004, le Centre de formation de la CCM est habilité, grâce à l'obtention de l'agrément PART 147, à dispenser **5 modules de formation aux techniciens de maintenance** :

- Qualifications B1-B2 pour ATR 42/72-200-300-500.
- Qualifications B1-B2 pour F70 - F100.
- Qualifications B1-B2 pour Airbus 319-320-321.
- Tous les recyclages mécaniciens associés sur ces types de machines.
- Formation aux ressources humaines de mécaniciens.

Ce nouvel agrément lui permet donc de devenir un véritable pôle de formation complet pour tous les métiers de l'aérien (pilotes et mécaniciens).



# A N N E X E S

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010  
[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)



## Mini Lexique

### **LE PRINCIPE DE LA « CONTINUITÉ TERRITORIALE »**

Depuis la Loi de Finances de 1974, la Corse dispose d'une enveloppe financière annuelle destinée à alléger l'impact du handicap de l'insularité sur le coût des transports maritimes et aériens.

La subvention dite de " continuité territoriale ", qui n'était d'abord appliquée qu'aux transports maritimes, est étendue à partir de 1979, aux transports aériens.

C'est l'Office des Transports de la Corse qui gère cette enveloppe (168 Md'€ en 2005) répartie entre les secteurs maritime (66 %) et aérien (34 %).

### **OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (OSP)**

#### **LIGNES DE SERVICE PUBLIC (SP)**

Il s'agit des lignes Corse-Continent qui sont exploitées par les compagnies selon un « cahier des charges » élaboré par l'Office des transports, voté par l'Assemblée de Corse.

Ce cahier des charges fixe précisément, ligne par ligne, les Obligations de Service Public (OSP) qui déterminent impérativement :

- les tarifs,
- les fréquences
- les capacités.

C'est au regard de ces contraintes d'exploitation que les compagnies perçoivent une compensation financière dite « subvention de continuité territoriale » destinée à permettre la mise place de tarifs préférentiels pour certains passagers dits « sociaux » : **les résidents**, disponibles sur 100% de la cabine et en permanence jusqu'à l'heure du départ, **les étudiants** (moins de 27 ans), **les seniors** (plus 60 ans) et **les familles**.

Ces compensations financières sont versées selon **le régime de délégation de Service Public** :

Suite à un appel d'offres européen, une Compagnie est désignée, pour 3 ans, comme concessionnaire de l'exploitation de la ligne de SP ;

A ce titre, elle perçoit une compensation financière correspondante à l'estimation du coût global faite des contraintes d'exploitation fixées dans les OSP et du trafic attendu sur la ligne.

Les lignes actuellement opérées sous ce régime sont : Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi vers Paris Orly, Marseille et Nice.

## Mini Lexique

### **ACCORD DE « PARTAGE DE CODES »**

Un accord de partage de codes consiste, pour les compagnies alliées, à commercialiser dans les systèmes de distribution, le même avion, chacune sous sa marque, sous son code IATA (AF pour Air France, XK pour CCM Airlines) et sous son propre numéro de vol.

A ce jour, Air France a conclu ce type d'accord avec plus de 30 compagnies dans le monde.

### **ACCORD DE FRANCHISE**

Cet accord implique, comme le partage de codes, un recours à des compagnies tierces, mais il est d'une logique différente.

Exemple : Air France confie à CCM Airlines, l'exploitation de lignes nécessitant des appareils de moins de 100 places. Ces vols sont alors commercialisés par Air France.

La compagnie franchisée (CCM Airlines) assure avec ses moyens propres, la production (appareils et équipages) et la gestion de ces vols ; elle les exploite sous sa responsabilité financière et verse une redevance à Air France pour rémunérer l'usage de la marque et l'assistance commerciale (distribution, vente).

### **LE CONCEPT DE « HUB »**

« Hub » est un terme anglais signifie « moyeu », carrefour où arrivent et d'où partent les rayons d'une roue.

C'est aussi un modèle d'organisation aéroportuaire qui offre aux passagers la possibilité de voyager d'un point à un autre en passant par une seule plate-forme de correspondance.

Le « Hub » donne à une compagnie aérienne, le moyen de construire un réseau plus efficace, en coordonnant ses horaires avec d'autres compagnies aériennes présentes sur l'aéroport.

### **LES « LOW COST »**

Nouvelle génération de compagnies aériennes à « bas coûts », opérant principalement sur des segments hyper-concurrentiels, en offrant des tarifs attractifs sur des vols à prestations réduites (service à bord payant, impossibilité de parcours à tronçons multiples, achat des billets uniquement sur Internet, fortes restrictions sur les modifications et les remboursements).

## LES TAXES DE TRANSPORT

en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Le prix d'un billet d'avion comprend le **coût du transport + les taxes** qui sont collectées par les compagnies aériennes pour être reversées aux organismes concernés.

Au global, leurs montants varient de **51 € à 55 €** pour un aller-retour.

Nous vous proposons d'en trouver ici le détail :

- **La redevance passager** apparaît sur le billet sous le code **QWLO**. Cette redevance est **facturée par les aéroports de départ (CCI)** pour l'utilisation de leurs infrastructures.

aéroport d'Ajaccio.....	4.82 €
aéroport de Bastia.....	5.15 €
aéroport de Calvi.....	5.80 €
aéroport de Figari.....	5.29 €
aéroport de Lyon.....	8.3 €
aéroport de Nice.....	7.11 €
aéroport de Marseille.....	4.81 €
aéroport d'Orly.....	8.88 €

- **La taxe d'aéroport** apparaît sur le billet sous le code **FRTI**.

Elle est perçue par le Ministère des Transports via les CCI, afin de financer ses missions de sûreté, sécurité et environnement, au départ de :

aéroport d'Ajaccio.....	12.75 €
aéroport de Bastia.....	12.75 €
aéroport de Calvi.....	12.75 €
aéroport de Figari.....	12.75 €
aéroport de Lyon.....	9.80 €
aéroport de Nice.....	9.47 €
aéroport de Marseille.....	9.45 €
aéroport d'Orly.....	11.25 €

- **La taxe nationale de sécurité** apparaît sur le billet sous le code **FRSE**. Elle est perçue par le Ministère des Transports au départ de :

La France continentale + DOM-TOM + Union Européenne.....4.11 €

- **La taxe de solidarité** apparaît sur le billet sous le code **IZEB**.

Elle est perçue par l'Etat afin de financer l'achat de médicaments pour soigner les malades du SIDA, de la tuberculose et du paludisme dans des pays pauvres. Elle est perçue au départ de tous les aéroports français, en classe économique pour des vols à destination de l'Union Européenne.....1 €

- **La taxe régionale de transport** apparaît sur le billet sous le code **FRTR**. Elle est perçue par la Collectivité Territoriale de Corse :

Au départ de Corse / Au départ du Continent.....4,57 €

CCM AIRLINES-PRESENTATION GENERALE-JANVIER 2010

[www.aircorsica.com](http://www.aircorsica.com)